



TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O.

Nettoyage des vêtements de travail, après le S.E.V.E , le service de l'éducation !

La CGT sollicite l'entretien des tenues de travail des agents du service de l'éducation, comme le prévoit la loi au même titre que les agents du SEVE et ceux de Nantes Métropole :

Toute entreprise qui impose les tenues de travail, se doit de nettoyer les tenues de ces salariés. Légiférer par l'article R-4321-4 et article R 4323-95 du code du travail.

Les équipements de protection individuelle et les vêtements de travail mentionnés à l'article R. 4321-4 sont fournis gratuitement par l'employeur qui assure leur bon fonctionnement et leur maintien dans un état hygiénique satisfaisant par les entretiens, réparations et remplacements nécessaires.

Les agents de l'éducation avons des tenues de travail fournis par l'employeur, par contre ils sont obligés d'en assurer l'entretien.

Au regard des règles strictes en matières d'hygiène et de sécurité dans les établissements scolaires notamment dans la restauration « guide bleu », la CGT demande l'application de la loi.

Afin de nous faire entendre, nous vous proposons ci-dessous une pétition afin d'ouvrir les discussions sans délai avec les organisations syndicales sur les modalités pour la prise en charges des vêtements de travail.

A.E.R, A.T.R, R.S, Concierges, A.T.S.E.M : TOUS CONCERNÉS !

NOM	PRÉNOM	ÉCOLE	POUR	CONTRE

***pétition à retournée à l'adresse ci dessous par courrier interne**

✂-----

**Pour défendre la qualité du service public de ma collectivité,
pour défendre ma Fonction Publique, et mon pouvoir d'achat**

Je prends ma carte CGT

NOM : Prénom :

Service :

Tél. : E-mail :

Adresse personnelle :

.....

